



## CAPES EXTERNE ITALIEN

Extrait de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré.

En italique, les commentaires apportés par le président du jury.

### A. — Epreuves d'admissibilité

#### 1° Commentaire dirigé :

Commentaire dirigé en langue étrangère d'un texte littéraire ou de civilisation en langue étrangère. Ce texte peut être accompagné de documents annexes dont le nombre est fixé à cinq au maximum, destinés à en faciliter la mise en perspective.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

*Le commentaire écrit visera à explorer au fil des ans toutes les périodes chronologiques et portera sur les questions qui ne sont plus au programme en cours de l'agrégation externe, conformément à la nouvelle mouture du Capes qui tend à le dissocier de l'agrégation.*

#### 2° Traduction :

Traduction en français d'un texte en langue étrangère et/ou traduction en langue étrangère d'un texte en français accompagnée(s) éventuellement d'une explication argumentée en français de certains choix de traduction.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

*La traduction comportera une version et un thème. La version sera plus longue que le thème avec un coefficient supérieur (entre deux tiers et trois quarts de la note).*

### B. — Epreuves d'admission

#### 1° Leçon portant sur les programmes des classes de collège et de lycée :

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (première partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes ; seconde partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes) ; coefficient 3.

L'épreuve prend appui sur un ou plusieurs documents proposés par le jury se rapportant à une des notions culturelles des programmes de collège ou de lycée. Ces documents peuvent être des textes, des documents iconographiques, des enregistrements audio ou vidéo. L'épreuve comporte deux parties :

— une première partie en langue étrangère consistant en la présentation, l'étude et, le cas échéant, la mise en relation des documents, suivie d'un entretien en langue étrangère ;

— une seconde partie en français, consistant en la proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques de ces documents, en fonction des compétences linguistiques (lexicales, grammaticales, phonologiques) qu'ils mobilisent et des activités langagières qu'ils

permettent de mettre en pratique, suivie d'un entretien en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation. La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

*Il est important de rappeler que ces « programmes » sont déterminés pluriannuellement pour l'ensemble des langues. À l'heure de la publication de ce B.O., ils portent sur les thèmes suivants : pour le collège, « Tradition et modernité » et « L'ici et l'ailleurs » ; pour le lycée, « Vivre ensemble en société » (classe de Seconde), « Les relations de pouvoir » (classe de première) et « Le rapport au monde » (classe de Terminale). Ces programmes sont par ailleurs disponibles sur les sites <http://eduscol.education.fr/cid45680/les-programmes-de-langues-vivantes.html> et <http://eduscol.education.fr/cid45679/programmes-en-vigueur.html>*

*L'épreuve prendra appui sur un seul document (texte ou document iconographique ou enregistrement audio ou vidéo) d'époque moderne ou contemporaine. Dans la première partie de l'épreuve, le candidat fera l'analyse du document proposé selon une méthode appropriée à sa nature (explication de texte, analyse de l'image ou du document sonore). Dans la partie concernant les « pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques », les candidats retiendront tout ou partie du document proposé et justifieront notamment leur choix à la lumière des programmes des classes de collège et lycée ci-dessus mentionnés.*

**2° Epreuve sur dossier comportant deux parties** : 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde. (Durée de la préparation : deux heures ; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.)

**Première partie : étude de dossier.** (Présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes.)

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa culture linguistique et professionnelle ;
- sa connaissance des civilisations contemporaines liées à la langue enseignée ;
- sa réflexion sur les finalités de cette discipline et ses relations avec les autres disciplines.

L'épreuve prend appui sur un dossier composé de plusieurs documents d'actualité (écrits, sonores ou vidéo).

Le candidat fait une présentation dans la langue vivante concernée des éléments contenus dans le dossier qui sert de point de départ à l'entretien dans cette langue avec le jury.

L'entretien permet de vérifier la capacité du candidat à s'exprimer dans une langue correcte et précise, et à réagir aux sollicitations du jury.

Cette première partie d'épreuve fait l'objet d'un programme limitatif révisé tous les trois ans et publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale.

*S'agissant de dossiers, cette épreuve comportera bien évidemment plusieurs documents (textes, documents iconographiques, enregistrements audio ou vidéo). Le « programme limitatif » est choisi pour trois années mais, si nécessaire, il fera l'objet d'un thème et d'une bibliographie révisés annuellement visant à l'« actualiser ». Cette actualisation donnera lieu à une publication spécifique au B.O. Les documents de chacun des dossiers proposés seront essentiellement tirés de cette bibliographie.*

*Pour la période 2010-2011 à 2012-2013, le programme limitatif choisi est « Art et société ». Le thème retenu pour l'oral 2011 est « Le théâtre de Dario Fo et Franca Rame ». La bibliographie pour l'année 2011 est :*

*- Dario Fo, Teatro, a cura di Franca Rame, Milano, Einaudi, 1242 pages. Cette édition*

*contient : Gli arcangeli non giocano a flipper, Settimo : ruba un po' meno, Mistero Buffo, Morte accidentale di un anarchico, Non si paga! Non si paga!, Claxon trombette e pernacchi, Johan Padan a la scoperta de le Americhe, Lu Santo Jullàre Francesco, Tutta casa, letto e chiesa, Coppia aperta, quasi spalancata, Una giornata qualunque, L'eroina, Grasso è bello.*

*- Dario Fo e Franca Rame, L'anomalo bicefalo, Milano, Fabbri, 62 pages.*

*- La plupart des textes de D. Fo et F. Rame figurent également dans la série « Le comédie di Dario Fo », a cura di Franca Rame (Einaudi), ainsi que dans la série « Tutto il teatro di Dario Fo e Franca Rame » (Fabbri). Cette édition est notamment accompagnée de DVD dont pourront être tirés des extraits pour l'oral.*

*Certains textes écrits (et joués) en dialecte sont proposés en édition bilingue : c'est la version italienne qui doit être retenue.*

**Seconde partie : interrogation, en français, portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ».** (Présentation dix minutes, entretien avec le jury : dix minutes.)

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document inclus dans le dossier qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

□